



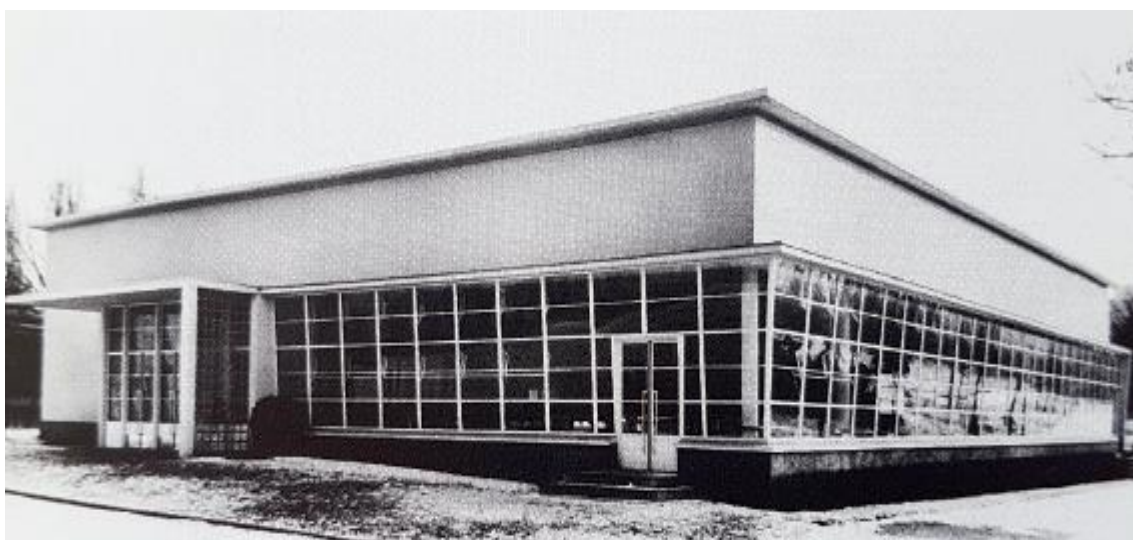
ARC
INNOVATION
GRAND PARIS



CITÉ
INTERNATIONALE
UNIVERSITAIRE
DE PARIS

**Consultation pour la désignation du futur
utilisateur des locaux réhabilités du**

Pavillon Laprade



CONTEXTE

Ancien restaurant universitaire dessiné par les architectes Jean Vernon et Bruno Philippe du cabinet Laprade au début des années 50, ce pavillon est situé dans la partie Ouest du parc de la Cité Internationale universitaire de Paris, accessible depuis l'avenue David-Weill, Paris 14^{ème}.

Après la seconde guerre mondiale, la Cité Internationale, fondée en 1925, a connu une seconde phase d'expansion importante entre les années 1940 et 1975. Une vingtaine de nouvelles maisons ayant été construites, deux restaurants universitaires supplémentaires ont été ouverts, l'un à l'est et l'autre à l'ouest du parc, le Pavillon Laprade.

Inauguré en 1951, le principe architectural du Pavillon Laprade résidait en un volume simple en rez-de-chaussée, largement ouvert sur le parc, dédié à la salle de restaurant. Cette salle aux grandes baies vitrées avait la particularité de ne comporter aucun poteau intérieur afin de dégager les vues et proposait 328 places assises.

Ce pavillon comportait également un sous-sol partiel qui abritait l'ensemble des réserves ainsi qu'un bâtiment annexe destiné à deux logements de fonction.

Désaffecté depuis les années 80, ce pavillon se trouve aujourd'hui au cœur d'une triple dynamique : le rééquilibrage des activités entre les deux parties du parc de la Cité, l'aboutissement d'une 3^{ème} phase d'expansion avec l'ouverture de 10 nouvelles résidences étudiantes et une ouverture accrue sur le quartier et la Ville par la requalification et l'extension d'espaces de sport et de loisirs.

Plan de situation :



PROJET

Dès 2013, le projet de réhabilitation du Pavillon Laprade a été inscrit dans le Plan guide de la Cité, dans le contexte de requalification du parc et du programme d'extension comportant la création de 1 800 nouveaux logements étudiants et chercheurs.

Cette volonté a été confortée par le Budget Participatif 2017 de la Ville de Paris à travers lequel les parisiens(nes) ont sélectionné le projet du 14^e arrondissement « Rénover le Pavillon Laprade », prévoyant de rénover ce bâtiment afin d'en faire un lieu de vie étudiante, ouvert sur le quartier, offrant des services sur les thématiques du partage, de la solidarité et de l'éco-responsabilité.

À ce titre, la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) et la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP) prévoient un projet de réhabilitation du Pavillon Laprade afin d'y créer un tiers-lieu solidaire écoresponsable, composé d'un espace de restauration, de locaux de travail sociaux et solidaires pour étudiants en art, artisans d'art ou artistes et d'une recyclerie.

Ce projet, respectueux de la valeur patrimoniale et architecturale du bâtiment, participera à la dynamisation du parc ouest de la Cité. Le flux des piétons fréquentant le site, qu'ils soient résidents, riverains, sportifs ou promeneurs, est en effet amené à s'accroître de façon significative. D'ici 2021, 800 nouveaux logements verront le jour dans cette partie du parc de la Cité. Plus largement, le Pavillon se trouve au cœur d'un quartier de Paris en pleine mutation où la création du Campus ENS-PSE, la construction de nouvelles résidences universitaires du CROUS et la requalification du stade Élisabeth vont créer une dynamique qui s'inscrit dans la logique de l'Arc de l'Innovation.

Organisation du programme :

La programmation envisagée prévoit :

En rez-de-chaussée

- un nouvel espace de restauration d'environ 370 m² à l'emplacement de l'ancienne cuisine,
- et la création de locaux de travail sociaux et solidaires sur environ 500 m² dans l'ancienne salle de restauration (ces ateliers ne font pas partie de la présente consultation).

En rez-de-jardin

- une activité de recyclerie d'environ 275 m².

Le bâtiment annexe initialement dévolu à un logement de fonction sera réhabilité pour la création de 2 à 4 à 5 logements.

Une étude de faisabilité avec 3 scénarios a été réalisée par le cabinet LEFEVRE ARCHITECTES et est annexée à la présente consultation (Annexe n°7)

Il est à noter que le scénario 3 de la note de faisabilité semble plus adapté.

Des plans de niveaux indicatifs actuels sont annexés à ce document (Annexe n°1).

Le futur preneur aura la possibilité de retravailler l'aménagement du futur bâtiment en lien avec la RIVP.

Le futur preneur prendra à sa charge les équipements spécifiques (notamment de la cuisine), le mobilier et la décoration.

Le reste des prestations est à prévoir par le maître d'œuvre dans le cadre des travaux de réhabilitation.

La localisation du café/restaurant pourra être envisagée de façon à trouver un espace extérieur de terrasse.

La maîtrise d'œuvre sera désignée courant de l'été 2019.

Calendrier prévisionnel *de l'opération* :

- **Eté 2019** : Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- **Fin 2019** : Dépôt des dossiers liés aux autorisations d'urbanisme
- **Avril 2020** : Obtention des autorisations d'urbanisme et appel offres entreprises
- **Septembre 2020** : Lancement des travaux (+18 mois)
- **Fin 2021** : Livraison prévisionnelle



OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet le choix d'une structure pour la prise à bail des surfaces liées au programme de restauration en rez-de-chaussée, au programme de recyclerie en rez-de-jardin, ainsi que l'animation de l'ensemble des espaces du bâtiment.

Les projets candidats devront être en accord avec le projet immobilier de la RIVP dont la programmation vise à créer un tiers-lieu solidaire écoresponsable, ouvert sur la Cité Universitaire et le quartier, composé d'un espace de restauration, de locaux de travail sociaux et solidaire pour étudiants en art, artisans d'art ou artistes et d'une recyclerie.

Les projets des candidats devront s'inscrire dans le champ de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire.

La capacité du projet à s'ouvrir au grand public, à la fois aux riverains mais aussi en particulier aux étudiants-chercheurs de la Cité, est également souhaitée. Une démarche particulière permettant l'utilisation récurrente du lieu par les publics habitants dans les quartiers populaires (Quartiers Politique de la Ville et Quartiers de Veille Active) de Paris sera demandée.

Le futur bâtiment étant situé dans le périmètre de l'Arc de l'innovation, le projet devra également s'engager à contribuer à l'emploi et à l'insertion mais aussi à favoriser les liens avec les partenaires et associations locales à travers sa capacité à s'ouvrir au grand public.

Une attention particulière sera enfin portée sur la capacité du projet à s'intégrer dans l'environnement de la Cité Internationale majoritairement résidentiel et dont la population est essentiellement composée d'étudiants et de chercheurs. Dans ce contexte, le projet devra limiter au maximum les nuisances (bruit, circulation véhicules) et adapter son activité aux horaires d'ouverture des parcs de la Cité Internationale (7h00- 23h00).



DESCRIPTIF DES LOCAUX

Surfaces de plancher : environ 646m² (371m² RDC et 275m² RDJ environ, la surface sera à parfaire)

Loyer annuel en principal : 70.000 € HT et HC valeur 2018

- Toutes les charges de l'immeuble et les dépenses d'entretien relatives aux espaces communs de la cité internationale universitaire de Paris seront à la charge exclusive du Preneur à l'exception des travaux visés aux dispositions de l'article 606 du code civil qui restent à la charge du Bailleur.
- La taxe Foncière, la taxe d'Ordures Ménagères, la redevance des déchets non ménagers, la taxe sur les bureaux, la taxe sur les locaux commerciaux et toutes autres taxes et impôts le cas échéant seront à la charge du Preneur.
- Bail civil
- La cession du bail sera interdite
- Assujettissement au régime de la TVA.
- Paiement du loyer en trimestre d'avance
- Versement d'un dépôt de garantie d'un terme, soit trois mois
- Une garantie bancaire sera sollicitée le cas échéant.

CRITERES DE SELECTION

Les dossiers soumis seront examinés selon les quatre critères principaux non hiérarchisés suivants :

Critère n°1 : l'utilité sociale, jugée à travers :

- La poursuite d'une utilité sociale telle que définie dans l'article 2 de la loi 2014-856 du 31 juillet 2014 ;
- la priorité donnée aux projets portés par une (ou des) structure(s) de l'économie sociale et solidaire, telles que définies à l'article 1er de la loi 2014-856 du 31 juillet 2014 : coopératives, mutuelles, fondations, associations, et sociétés commerciales respectant les critères fixés dans l'article 1 et 2 de la loi
- la démarche d'incitation à l'utilisation du lieu par les publics habitants en quartiers populaires.

Critère n°2 : l'impact environnemental, jugé à travers :

- L'intégration de critères environnementaux dans le projet d'occupation et d'usage des locaux : économie d'énergie, réduction des déchets et réemploi, réduction du gaspillage alimentaire, approvisionnements de proximité en circuit court, mutualisation d'équipements, etc.

Critère n°3 : qualité du projet économique jugé à travers :

- l'expertise dans l'animation et la création de lieux ;
- la cohérence et la fiabilité de la programmation en accord avec le projet immobilier de la RIVP ;
- la qualité de l'intégration du projet dans le bâtiment, dans la Cité internationale universitaire de Paris et dans le quartier ;
- le calendrier de mise en œuvre du projet.

Critère n°4 : capacité du projet à s'ancrer localement, à créer des interactions avec le territoire de l'Arc de l'innovation, au bénéfice du quartier à travers :

- les retombées économiques directes et indirectes de l'implantation de la structure dans le quartier ;
- la création de conditions propices au recrutement local, à l'insertion et l'emploi ;
- la participation du projet à l'attractivité et à la vie de quartier par des propositions d'animation et de services ouverts à tous, en lien avec les acteurs et les équipements, de la Cité et du quartier.

Critère n°5 : performance et fiabilité financière du projet appréciées à travers :

- la capacité du candidat à supporter le loyer prévisionnel indiqué par le bailleur ;
- la cohérence des investissements et du plan de financement du projet ;
- la cohérence et la fiabilité du compte prévisionnel d'exploitation du projet.

La sélection se fera dans le cadre d'une commission composée de la RIVP, de la Cité Internationale Universitaire de Paris, de Mesdames Colombe Brossel, Antoinette Guhl, Marie-Christine Lemardeley, Pauline Véron, adjointes à la Maire de Paris, Madame Carine Petit, Maire du 14^{ème} arrondissement de Monsieur Jean Louis Missika ou de leurs représentants, ainsi que de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi de la Ville de Paris.

Dans une première phase, la commission retiendra 5 projets courant octobre 2019.



CONSTITUTION DU DOSSIER

Documents administratifs

a) Pour une personne morale ou une société :

- Le nom de la société, siège social, numéro d'immatriculation au RCS ;
- Nom, adresse et numéro de téléphone du gérant ;
- Photocopie de la pièce d'identité du gérant / du président ;
- Copie des statuts de la société ;
- PV de l'Assemblée générale ;
- Un extrait KBIS en original datant de moins de 2 mois ;
- Le dernier avis d'imposition de la société ;
- Les deux dernières quittances de loyer ;
- Liasse fiscale complète des deux derniers exercices clos (bilan, compte de résultat) et prévisionnel d'exploitation ;
- Plaquette commerciale ;
- Garanties bancaires le cas échéant.

b) Pour une société en cours de création :

- Nom de la future société ;
- Projet de statut ;
- Une photocopie recto-verso de la pièce d'identité du gérant ;
- Une quittance de loyer ou justificatif de domicile ;
- Le dernier avis d'imposition ;
- Un relevé d'identité bancaire ou postal ;
- Un compte de résultat et bilan prévisionnels.

c) Pour une association ou structure apparentée :

- Copie de la déclaration de votre association à la préfecture et parution au J.O ;
- Copie des statuts de l'association ;
- Copie de l'assemblée générale qui a statué sur la nomination du Président ;
- Les deux dernières quittances de loyers ;
- Copie du bilan prévisionnel et du plan de financement ;
- Copie de la pièce d'identité du représentant de l'association ;
- Relevé d'identité bancaire du ou des comptes de l'association ;
- Garanties bancaires le cas échéant.

Dossier de présentation

Chaque candidat présentera son projet de la façon la plus détaillée possible, et fournira notamment :

- une description précise de sa proposition et de son activité sur le site ;
 - une présentation des acteurs du projet et de ses partenaires.
-
- Présentation du projet : remise d'un rapport de présentation, détaillant très précisément le projet, l'organisation des différentes fonctions du projet au sein du bâtiment, descriptif du modèle d'organisation d'une journée et d'une semaine type, modèle des événements envisagés sur le site ; horaires d'ouverture du site...
 - Motivation du candidat ;
 - Nombre d'emplois créés et à créer ;
 - Descriptif de l'ouverture du projet sur le quartier, lien avec les acteurs et les équipements du quartier et des parisiens ;
 - Le nombre d'emplois exercés.

Éléments financiers

- Un compte de résultat et bilan prévisionnels ;
- Mode de financement du projet ;
- Prévisionnel d'exploitation sur 3 ans ;
- Garanties bancaires le cas échéant.

MODALITES DE DEPÔT

Chaque candidat est invité à fournir un dossier, rédigé en langue française, le plus détaillé possible au regard des éléments demandés, et à fournir les pièces énumérées dans le présent document.

Les projets seront à transmettre **au plus tard le 30 septembre 2019**, sous pli cacheté à l'adresse ci-dessous (le cachet de la poste faisant foi) soit par mail à ddgie@rivr.fr (l'accusé réception automatique faisant foi).

RIVP

DDGIE – Siège
A l'attention de Stéphanie Corson
13 Avenue de la Porte d'Italie
75621 Paris Cedex 13

Centralisation par la RIVP



Jean Antoine Monera
Chargé de commercialisation
Direction immobilière d'entreprise
ddgie@rivr.fr
rivr.fr

Ou pour toutes demandes d'information générale : ddgie@rivr.fr

Visites du site

Des visites de l'immeuble Pavillon Laprade (Paris 14^{ème}) sont organisées :

- **Le mercredi 10 juillet 2019 de 9h30 à 11h**
- **Le mercredi 24 juillet 2019 de 9h30 à 11h**
- **Le mercredi 14 août 2019 de 9h30 à 11h**
- **Le mercredi 28 août 2019 de 9h30 à 11h**
- **Le mercredi 11 septembre 2019 de 9h30 à 11h**
- **Le mercredi 25 septembre 2019 de 9h30 à 11h**

Ces visites seront assurées en présence de Stéphanie Corson, stephanie.corson@rivp.fr ou Jean Antoine Monera, jeanantoine.monera@rivp.fr.

Ces visites ne sont pas obligatoires **mais si vous souhaitez y participer, une pré-inscription sera demandée sur l'adresse mail de la ddgie@rivp.fr.**

Point de rendez-vous : 47 A Boulevard Jourdan, 75014 Paris (Arrêt Tram : Montsouris)

Calendrier de la consultation

- **Été 2019 :** Envoi d'une note de présentation de l'architecte retenu début août 2019 aux candidats qui auront manifesté leur intérêt
- **Le 30 septembre 2019 :** Date limite de réception des offres le 30 septembre 2019 avant 12h
- **Courant octobre 2019 :** Pré-comité de sélection qui retiendra 8 dossiers de candidatures pour les auditions devant le jury
- **Une note d'intention et des plans actualisés réalisés par l'architecte désigné seront adressés aux 8 candidats présélectionnés pour une remise du dossier final le 19 novembre 2019**
- **Le 19 novembre 2019 :** Remise des dossiers finaux des 8 candidats sélectionnés
- **Le 26 novembre 2019 :** audition finale des candidats
- **Sélection fin novembre 2019**

Annexes :

ANNEXE n°1 – Plans de niveaux actuels

ANNEXE n°2 - La dynamique de l'Arc de l'Innovation

ANNEXE n°3 – La notion d'ancrage local

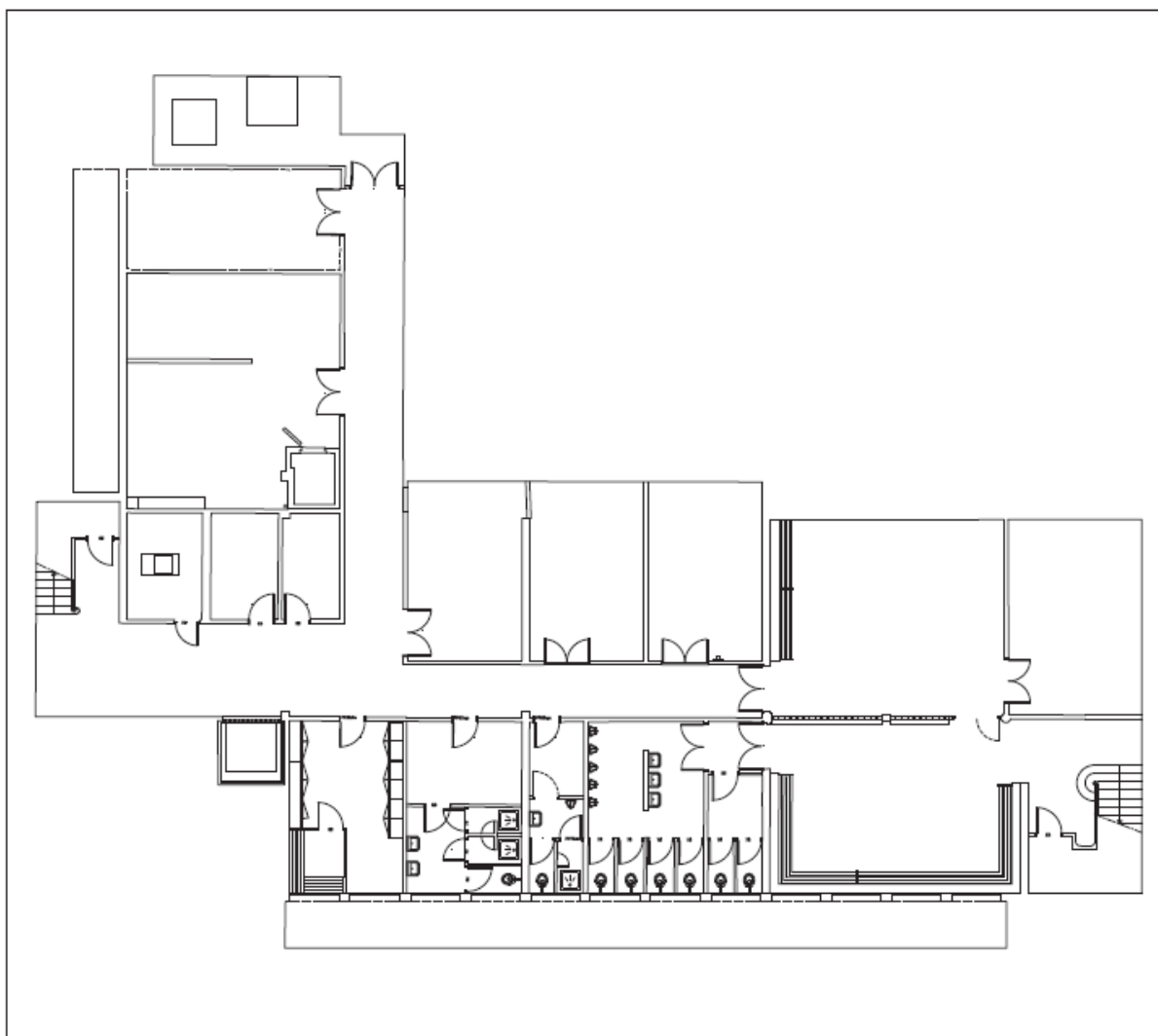
ANNEXE n°4 – Présentation de la Cité internationale universitaire de Paris

ANNEXE n°5 – Plan de situation

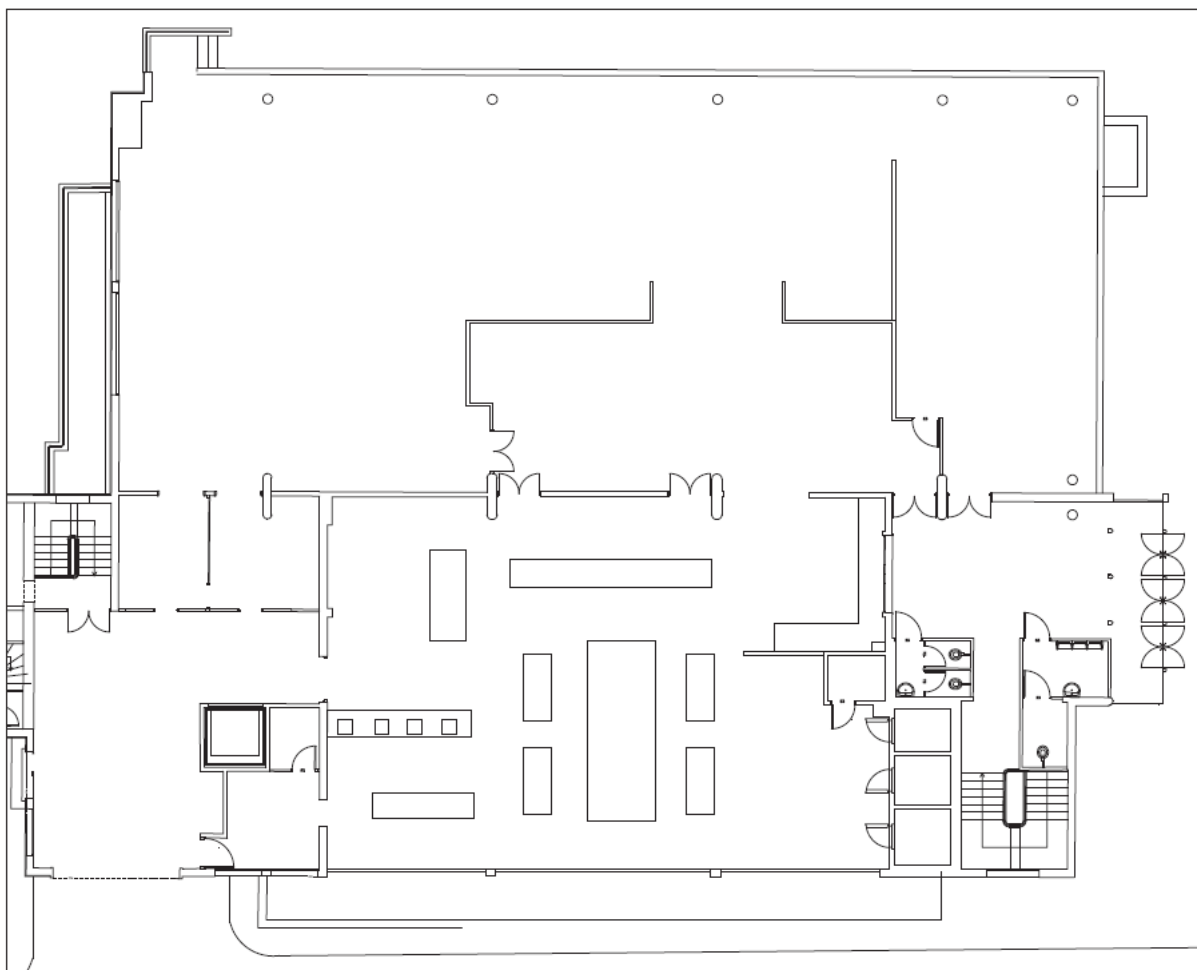
ANNEXE n°6 – Règlement intérieur CIUP

ANNEXE n°7 – Note de faisabilité du cabinet Lefevre Architectes

ANNEXE n°1 – Plans de niveaux actuels



1. ÉTAT ACTUEL / SOUS-SOL



1. ÉTAT ACTUEL / CUISINE ET SALLE DE RESTAURATION / PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

Pour les plans projetés, se référer à l'étude de faisabilité.

ANNEXE n°2 – La dynamique de l’Arc de l’Innovation

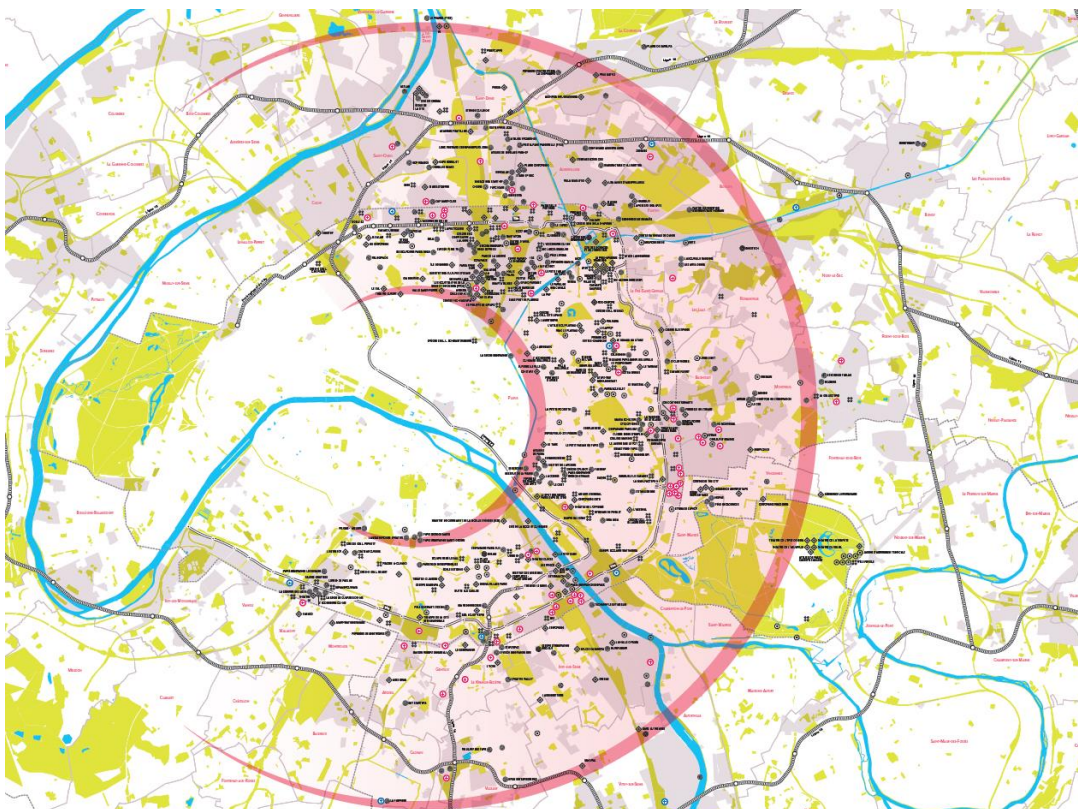
Depuis décembre 2015, la Ville de Paris et les territoires d’Est Ensemble, Plaine Commune et Grand-Orly Seine Bièvre se sont rassemblés dans une initiative commune, « l’Arc de l’innovation », pour dynamiser l’économie et l’emploi du grand est parisien.

L’Arc de l’innovation vise à transformer toute la bordure de Paris, de la Porte Pouchet à la Porte de Vanves, de Saint Ouen à Malakoff dans un périmètre ouvert, en une nouvelle aire économique centrée sur l’innovation, avec des usages mixtes.

La Ville de Paris, Est Ensemble, Plaine Commune et Grand-Orly Seine Bièvre partagent des objectifs communs pour ce territoire : créer de l’emploi, implanter de nouveaux commerces, révéler l’attractivité et les atouts de ces quartiers, implanter et proposer de nouveaux services aux habitants, adoucir la frontière du périphérique et créer de la coopération entre les territoires métropolitains.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie de l’Arc est basée sur le développement de l’innovation dans ces quartiers. L’innovation s’entend au sens large (technologique, architecturale, d’usages, économique, écologique, ...) et doit avant tout permettre des retombées concrètes aux bénéficiaires des habitants du territoire de l’Arc.

Périmètre de l’Arc de l’innovation :



Pour en savoir plus : www.arcinnovation.fr



Arc de l’innovation Proposition de critères d’ancrage local

INNOVATION ET ANCRAGE LOCAL

L’Arc de l’innovation a été conçu pour apporter un mieux vivre aux habitants des quartiers populaires, c’est pourquoi le critère de l’ancrage local est déterminant pour la réussite de cette dimension du projet. Or, l’innovation n’est pas bénéfique en elle-même : pour qu’elle bénéficie aux habitants de l’arc de l’innovation, il faut qu’elle soit ancrée localement : qu’elle émerge des dynamiques existantes, qu’elle s’appuie sur la réalité du territoire, qu’elle s’insère dans l’environnement local.

Plusieurs directions ont été retenues pour garantir l’ancrage local des projets de l’Arc de l’innovation et les impacts locaux sur les territoires :

- Construire au bénéfice du territoire et grâce à ses forces.
- S’appuyer sur le potentiel créatif des acteurs et du territoire ainsi que sur ses projets de mutation urbaine pour concevoir son projet innovant.
- Renforcer les dynamiques économiques et industrielles existantes, valoriser les savoir-faire pour créer de nouvelles coopérations entre territoires et entre acteurs, par exemple dans des domaines tels que la santé, la recherche, les nouvelles industries, l’artisanat et les lieux de création.
- Promouvoir la nouvelle économie de proximité pour favoriser le lien social et dessiner le tissu urbain.

Les porteurs de projet devront justifier l’ancrage local de leur proposition. À titre d’exemples, la liste qui suit propose certaines pistes possibles.

EXEMPLES D’ANCRAGE LOCAL

- **Contribuer au développement économique local et la création d’activités**
 - Participer localement au développement de nouvelles activités. Permettre des retombées économiques directes (opportunités d’emplois, services aux habitants,).

- Avoir recours au réseau local pour soutenir le dynamisme commercial et les services (ex : Restauration, entretien, bureautique, artisanat, commerces culturels de proximité, compétences linguistiques, ESS...).
- Contribuer à la diversification du tissu commercial et des activités existantes.

➤ **Contribuer à l'emploi local et l'insertion**

- **S'engager à proposer en priorité les opportunités d'emploi aux habitants.**
- **Contribuer à la formation, favoriser l'éducation** (ex : faire découvrir de nouveaux métiers, engagement à la formation, accueil de stagiaire, opportunités de première embauche à des jeunes en difficultés).

➤ **Contribuer à l'attractivité et à la revalorisation de l'image du quartier**

- Participer au rayonnement du quartier en communiquant sur l'inscription de son activité dans un territoire.
- **Contribuer à l'attractivité du quartier** en développant un domaine de compétence ou de savoir-faire sur le territoire en cohérence avec les écosystèmes locaux centrés sur des filières (ex : numérique, santé, silver économie, ESS, ...).
- **Participer à la communauté d'acteurs de l'Arc de l'Innovation** et développer des partenariats locaux : acteurs économiques (grands comptes privés, TPE-PME, aménageurs, bailleurs, commercialisateurs, ESS...), politiques (opérateurs et services des collectivités locales), associatifs, sociaux, culturels, écoles, établissements d'enseignement supérieur (création de partenariats avec les universités de proximité,...), autres acteurs de l'innovation,...

➤ **Participer à l'animation du territoire et à la vie de quartier**

- Tisser des liens avec des associations locales pour participer à la vie de quartier et disposer d'une plus grande visibilité auprès des habitants.
- **S'ouvrir au grand public** pour faire découvrir les nouvelles activités économiques aux habitants, aux groupes scolaires, aux étudiants, aux chercheurs, aux enseignants, aux entreprises,...
- Organiser des événements comme par exemple des journées portes ouvertes, des rencontres entre le milieu de l'innovation et les habitants du quartier, des présentations des métiers à des jeunes des différents quartiers (ex : Ecole 42, Innovation Factory), des ateliers découvertes, des expositions, des balades dans le quartier,...
- Utiliser des outils de collaboration et de co-construction dans le but d'échanger entre les nouveaux acteurs économiques, les habitants, les associations et les acteurs locaux pour co-construire, créer du lien, engager des démarches citoyennes,...

La Cité internationale universitaire de Paris

UNE VILLE-MONDE AU CŒUR DE PARIS

La Cité internationale universitaire de Paris est une fondation privée, reconnue d'utilité publique, propriété par donation des universités de Paris. Elle est composée de 40 maisons pratiquant le brassage des nationalités et des disciplines pour favoriser les échanges. Chaque année, la Cité internationale accueille 12 000 étudiants et chercheurs, de plus de 150 nationalités, qui sont invités à s'investir dans la gouvernance, la vie collective et le développement de l'institution.

Située dans le 14^e arrondissement, dans un parc de 34 hectares, la Cité internationale offre à ses résidents et à tous les publics des services et des activités variées : équipements culturels et sportifs, services d'accueil et d'accompagnement spécialisés pour les étudiants et chercheurs internationaux, restauration.

Un projet né d'un idéal pacifiste

La Cité internationale est née après la première Guerre Mondiale. Dans le contexte pacifiste des années 1920, l'espoir d'une paix durable renaît : partout dans le monde, les femmes et les hommes s'organisent en faveur de la construction d'un monde de paix. Dans ce contexte, le projet des pères fondateurs de la Cité internationale (André Honnorat, Emile Deutsch de la Meurthe et Paul Appel) était de consolider la paix et réunir dans un même lieu des jeunes du monde entier. Des valeurs fortes héritées des fondateurs :

- Tolérance,
- Respect de l'autre,
- Solidarité,
- Paix.



©IGOR STEFAN – La grande pelouse



©JON ONGKIEHONG – La bibliothèque centrale



©JON ONGKIEHONG – service d'accueil

40 maisons pour vivre ensemble

Site de 34 hectares et 3^e plus grand parc, la Cité internationale est une véritable exposition d'architecture. La renommée des architectes ayant contribué à la réalisation de certaines maisons (LE CORBUSIER, Claude PARENT, Willem MARINUS DUDOK, etc.) fait aujourd'hui de la Cité internationale un haut lieu de l'architecture à Paris. Toutes singulières, ces maisons sont conçues pour offrir à leurs résidents la possibilité d'expérimenter le « vivre ensemble » dans une ambiance internationale.

Afin de contribuer à l'attractivité de Paris en matière d'enseignement supérieur et de recherche et de pallier la pénurie de logements étudiants, la Cité internationale développe son site. Elle prévoit la construction de 10 nouvelles maisons, 1 800 logements supplémentaires, d'ici à 2025.

Parallèlement, elle poursuit la réhabilitation de son patrimoine existant. Près de trois quarts des maisons ont été récemment rénovées. Pour poursuivre cet objectif, elle a lancé début 2010 une vaste campagne de mécénat, renouant ainsi avec une tradition qui fut à l'origine de son édification.

Un opérateur de la mobilité universitaire internationale

La Cité internationale soutient la politique internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche franciliens en accueillant leurs étudiants et leurs chercheurs internationaux. Dans un contexte de compétition internationale accrue, l'accueil de ces publics constitue un enjeu majeur pour les universités de Paris.

Afin de favoriser la mobilité internationale, elle noue à cette fin des partenariats avec les principales universités parisiennes, des collectivités territoriales d'Outre-mer et de nombreux établissements d'enseignement supérieur franciliens.

Depuis quinze ans, elle développe des services d'accueil sur mesure, traitant toutes les questions liées à la mobilité et à l'intégration des publics universitaires et scientifiques, qu'ils soient résidents ou non sur le site, grâce à un réseau dédié, ACC&SS. Ces services sont financés avec le soutien de la

Ville de Paris et de la Région Île-de-France. Logements, formalités administratives, vie culturelle, soutien pédagogique, psychologique ou social, la Cité internationale offre une gamme complète d'aides et de conseils adaptés à chaque personne : étudiant, doctorant, chercheur.

Cité 2025 : un projet de développement historique

D'ici 2025, soit un siècle après sa création, la Cité internationale universitaire de Paris va accueillir 10 nouvelles maisons, soit 1 800 nouveaux logements, et moderniser les infrastructures et les services. Elle augmentera de 30 % sa capacité d'hébergement.

La première phase de développement de la Cité internationale, la genèse, débute avec la construction de la première maison en 1925 et s'achève à la Seconde Guerre mondiale. La deuxième phase est celle de l'expansion. Elle démarre au début des années 50 avant d'être interrompue brutalement par le percement du boulevard périphérique dans les années 60. La troisième phase, qui démarre en 2012, marque le renouveau de ce site d'exception. Le projet d'aménagement restaure le dessin d'origine de la Cité internationale en retrouvant l'équilibre Nord-Sud et en réunifiant les parties Est et Ouest. Le parc est amplifié, ses arbres et sa palette végétale régénérés et densifiés. Les résidences nouvelles viennent compléter la collection de maisons du parc habité. La vocation d'accueil et de rencontre de la Cité internationale est confortée. Elle reste aussi un lieu de découverte pour le grand public, le temps d'une manifestation culturelle ou d'une promenade.

La première maison du projet a été inaugurée en septembre 2017 : la Maison de l'Île-de-France. Deux projets ont abouti à la rentrée universitaire 2018 : la Maison de la Corée (première maison de pays depuis 1969) et la Résidence Julie-Victoire Daubié, construite par la RIVP. La dimension internationale demeure essentielle. Trois autres pays construisent actuellement leur maison à la Cité internationale : la République populaire de Chine, la République arabe d'Égypte et la Tunisie (qui réalise un second pavillon). En 2019 sera également posée la première pierre d'une maison pour les étudiants des pays francophones. Plusieurs grands équipements sportifs ont été rénovés (les stades de rugby et de football sont neufs). Enfin, le parc a été agrandi et embelli avec la plantation par la Ville de Paris de plus de 1500 nouveaux arbres.

Préserver l'attractivité internationale de la Cité internationale, en faire un atout dans la compétition mondiale de l'économie de la connaissance, est un objectif qui dépasse la seule capacité d'accueil. Il s'agit d'accueillir plus et mieux, de favoriser les échanges culturels, de conjuguer habitat et écologie dans un éco-campus exemplaire.

Avec une ambition : devenir d'ici 2025, un siècle après sa création, un campus aux standards internationaux, innovant et exemplaire sur le plan du développement durable.

ANNEXE n°5 – Plan de situation

